

CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 94, rue Bergson – 42000 SAINT ETIENNE
Siret 380 386 854 00018 - APE 651 D

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs
d'investissement, autorisé
par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires
du 27 mars 2007**

I - Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 31 janvier 2007

2 558 CCI, représentant 0,25% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,032% du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II - Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III - Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1 – Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est (ou sera) autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 30.096 certificats coopératifs d'investissement.

2 – Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C).

Libellé : CCI du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Code ISIN : FR 0000045239.

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 110 euros par CCI.(hors frais)

V - Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2007, soit jusqu'au 26 septembre 2008.

VI - Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mars 2006 au 31 janvier 2007
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 janvier 2007 : 0,25 % du nombre de CCI et 0,032 % du nombre de titres composant le capital
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 mars 2006 : 1 820 CCI détenus au travers du contrat de liquidité
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 janvier 2007 : 2 558 CCI détenus au travers du contrat de liquidité
Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2007 : 165 216 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 janvier 2007 : 159 132 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
Période allant du 1 ^{er} avril 2005 au 15 février 2006	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	3 020	2 282		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	3 020	2 282		
Cours moyen de la transaction	66,46	67,23		
Montants (en €)	200 709	153 419		